



السفارة والبعثة الدائمة للجمهورية التونسية بـلاهـاي

Embassy and Permanent Representation of The Republic of Tunisia

In The Hague

**DECLARATION DE S.E M. SKANDER DENGUEZLI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES A LA
TRENTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES**

(La Haye, 24-28 NOVEMBRE 2025)

**M. Le Président,
M. le Directeur Général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord présenter au nom de ma délégation à S.E.M. Agustín Vásquez Gómez, Ambassadeur et Représentant Permanent du Salvador, nos chaleureuses félicitations maintenant qu'il assume la présidence de la 30^{ème} session de la Conférence des Etats parties et nous lui assurons notre plein soutien dans les travaux de cette session.

J'aimerais, aussi, exprimer notre chaleureuse appréciation au Directeur Général de l'OIAC, S.E.M. l'Ambassadeur Fernando Arias, pour sa déclaration pertinente et exhaustive. Je rends également hommage à S.E. Mme Odette Melono, Directrice Générale Adjointe, pour tout le travail accompli et sa totale disponibilité ainsi qu'à l'équipe entière du Secrétariat Technique.

Ma délégation souhaite de prime abord, faire sienne la déclaration du Groupe africain prononcée par le Coordinateur S.E.M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République d'Afrique du Sud ainsi que la déclaration du Mouvement des Pays Non-Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. Mme Mirjam Blaak Sow, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République d'Ouganda.

M. Le Président,

La Tunisie a toujours appelé au renforcement de la coopération et de la concertation régionales et multilatérales. Cet engagement, une constante de notre politique étrangère, s'est traduit par la décision de notre pays de faire de l'année 2025 « l'Année du multilatéralisme et du renforcement de la coopération avec le système onusien ».

Cette initiative constitue une illustration concrète de notre attachement indéfectible au multilatéralisme et aux valeurs du vivre ensemble.

Convaincue que l'action multilatérale et régionale en matière de désarmement doit être soutenue par des actions nationales concrètes, la Tunisie œuvre constamment à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Elle a consolidé son cadre législatif et règlementaire, renforcé son autorité nationale et s'est investie pleinement dans les initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités, particulièrement en Afrique.

Dans ce contexte, ma délégation se réjouit de l'organisation, à Tunis, du 25 septembre au 2 octobre 2025, du Cours avancé et de l'Exercice intégré sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, destiné aux Etats membres africains francophones. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre du Programme Afrique de l'OIAC, contribue à renforcer les capacités nationales et régionales de préparation et de réponse aux urgences chimiques. Il favorise également le développement de l'expertise technique et le renforcement de la coopération régionale, promouvant ainsi la sécurité collective et la résilience sur l'ensemble du continent africain.

La Tunisie, en sa qualité de membre du Comité de Pilotage du Programme pour l'Afrique, réaffirme son engagement constant en faveur de la continuité de ce Programme et de la réalisation de ses objectifs. Dans ce cadre, la Tunisie a co-organisé, avec le Secrétariat Technique, à Tunis, du 17 au 19 juin 2025, la 23^{ème} réunion annuelle des autorités nationales africaines. Cette rencontre a offert aux Etats parties une plateforme d'échanges sur les défis rencontrés et les mesures adoptées au niveau national pour assurer la mise en œuvre effective de la Convention. Les travaux se sont notamment articulés autour du suivi du statut de mise en œuvre de la Convention, des activités de renforcement des capacités des autorités nationales africaines au titre des Articles VII, X et XI, de l'évaluation de la sixième phase du Programme Afrique ainsi que de la finalisation de sa septième phase.

Ma délégation, une fois de plus, reste convaincue que le consensus demeure le moyen le plus approprié pour assurer la cohésion et l'efficacité de notre Organisation. C'est dans cet esprit que nous prenons note du projet de rapport du Président sur les activités du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) concernant la mise en œuvre actuelle des règles régissant l'élection des membres du Conseil exécutif (EC). Malgré les divergences sur certains aspects d'interprétation et d'application des règles de l'élection des membres du CE, les Etats parties ont exprimé leur attachement à la recherche d'un consensus et la majorité d'entre eux ont souligné que la poursuite d'un dialogue constructif et inclusif demeure essentielle afin de parvenir à une solution acceptée par tous.

M. Le Président,

La position de mon pays est une position de principe. La Tunisie condamne fermement le recours aux armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toute circonstance.

Fidèle au respect de la légalité internationale, la Tunisie considère que l'emploi de l'arme chimique constitue une violation de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, des décisions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des règles du Droit international humanitaire.

M. Le Président,

Dans ce contexte, la Tunisie réitère son appui indéfectible à la demande de l'Etat de Palestine qui a été soumise au Secrétariat Technique pour surveiller et enquêter sur l'éventuelle utilisation et la menace d'usage d'armes chimiques par l'occupation israélienne, qui sont clairement interdits par le droit international conventionnel et coutumier et qui requièrent un contrôle strict et immédiat de la part des Organisations internationales, y compris l'OIAC.

En conséquence, en tant qu'Etat partie, la Tunisie exhorte l'OIAC, conformément à la Convention, à assumer son devoir en prenant les dispositions nécessaires pour surveiller et pour enquêter sur la situation en Palestine concernant toute menace d'utilisation ou utilisation effective de produits chimiques toxiques par l'autorité occupante qui refuse à se conformer aux normes de droit international et aux résolutions des Nations Unies.

M. le Président,

Pour conclure, ma délégation réitère sa profonde gratitude à M. Fernando Arias, Directeur Général de l'OIAC, pour son leadership exemplaire et sa gestion attentive et méthodique du Secrétariat technique. Son engagement constant et son professionnalisme ont largement contribué au bon fonctionnement de l'Organisation ainsi qu'aux avancées significatives réalisées dans le domaine du désarmement.

Ma délégation adresse également ses chaleureuses félicitations à S.E. l'Ambassadrice Sabrina Dallafior Matter, de Suisse, à la suite de la recommandation par consensus lors de la 110^{ème} session du Conseil exécutif afin de confirmer sa nomination en qualité de prochain Directeur Général de l'OIAC. Elle lui affirme son plein soutien et son entière coopération, tout en saluant le rôle du Président du Conseil exécutif, l'Ambassadeur Thomas Schieb, pour avoir conduit le processus de nomination avec diligence. La délégation tunisienne rend hommage à l'ensemble des candidats ayant postulé ce poste, pour leur engagement et leur sens des responsabilités.

M. le Président,

Ma délégation souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence et soit publiée sur Catalyst, ainsi que sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie.